

## Assises

# Douze ans de prison pour avoir tué son voisin

**L'**AVOCAT GENERAL Pierre-Louis Jacob est « un homme de bon sens ». Ainsi se présente-t-il, hier, aux jurés de la cour d'assises de l'Essonne, avant de leur demander d'infliger quinze ans de réclusion à André Briquet. En fin de journée, ce sont finalement douze ans de réclusion pour « assassinat » dont écoperait le meurtrier de Jean Béry. « Qu'un type soit gaga des chats, ça me fait sourire, résume le représentant du parquet. Qu'il tue son voisin pour ça, cela ne me fait plus sourire du tout. »

Pierre-Louis Jacob, descendu pour l'occasion dans le prétoire, semble redouter la compassion qu'André Briquet, pathétique tueur de 73 ans, pourrait susciter. Comme un bon copain, forçant parfois le trait, il met en garde les jurés. Le 19 décembre 2003, ce n'est pas un homme aveuglé de passion qui tire sur son voisin, assure-t-il, mais un assassin au sang-froid. Le geste d'André Briquet, qui entend venger la mort de son chat, est « mûrement réfléchi » : « Cette mort est prévue, dessinée, organisée. » Il ne voit aucun désespoir, aucune dimension pathologique dans cet acte. « Les gens qui se suicident avec la vie des autres, je n'y crois pas. »

L'équation du procès, dérisoire, se

résume ainsi : la vie d'un homme ne vaut pas celle d'un chat. « Est-ce que l'aquariophile tue son poissonnier ? » ironise Pierre-Louis Jacob. André Briquet risque de mourir en prison. « Cela ne me paraît pas injuste », estime le représentant de la société, avant de regagner son siège pour y somnoler.

### Fou de douleur

Fiévreuse, concentrée, M<sup>e</sup> Marie Dosé se lève. La jeune avocate n'entend pas excuser le meurtre, elle veut expliquer sa genèse. Elle évoque la douleur de son client, anéanti par la mort d'un chat qu'il adore plus que tout. Elle rappelle ses multiples — et vaines — démarches : plainte auprès des gendarmes, lettres aux associations, appel au maire. « Redonner du sens à ce geste, c'est terrifiant, reconnaît-elle. Mais cela prouve que ce n'est pas un acte gratuit. » A sa suite, M<sup>e</sup> Pierre Haik enfonce le clou. Le jour du drame, « André Briquet voulait des explications, il n'avait pas l'intention de tuer » et était fou de douleur. Son discernement étant altéré, sa responsabilité doit être atténuée. « Aidez-le à nous rejoindre », disait-il aux jurés. Qui ne l'ont pas entendu ainsi.

ELISABETH FLEURY